



Mission

- L'agent de fret est spécialisé dans le transport de marchandises.
- L'agent de fret renseigne la clientèle sur les conditions de transport des marchandises, contrôle les documents d'exportation, d'importation et de transit.
- Il est chargé d'organiser, de suivre et de contrôler toutes les opérations de fret pour le client.



Compétences requises

- Bon niveau d'anglais
- Rigueur et rapidité
- Grande disponibilité



Formation

- Bac Professionnel logistique et transport
- BTS transport
- DUT transport logistique



Environnement de travail

- Il est possible d'exercer le métier d'agent de fret aussi bien dans une compagnie aérienne que dans une société d'assistance aéroportuaire.
- Le métier d'agent de fret s'exerce sous douane dans les zones de fret d'un aéroport en horaires décalés avec la possibilité de travailler le samedi et le dimanche par roulement. D'où la nécessité de posséder le permis B et un véhicule.
- N.B. : Le travail en zone réservée nécessite l'obtention d'un titre d'accès obtenu après habilitation par le Préfet. Le Casier judiciaire doit être vierge.



Évolution

L'agent de fret peut évoluer au fur et à mesure dans son métier en se qualifiant par étape aux différentes procédures d'import – export. Par la suite, il pourra principalement évoluer vers des fonctions d'encadrement.



NORMANDIE AEROSPACE

Technopôle du Madrillet

745 avenue de l'Université - Bâtiment CRIHAN

76800 Saint-Etienne du Rouvray

T +33 (0)2 32 80 88 00

www.nae.fr